CR COMMISSION REGIONALE EMPLOI FORMATION IDF POUR LA SAISON 2015-2016

Les activités de la CREF concernent 3 types de formation : les formations des entraı̂neurs/animateurs, la formation des arbitres et la formation des dirigeants.

Les formations entraîneurs/animateurs se divisent elles-mêmes en plusieurs branches : branche de la formation professionnelle (DEJEPS), branche des formations fédérales et le CQP.

I. La formation des entraîneurs/animateurs

Les formations fédérales :

Au cours de la saison 2015-2016, la ligue a organisé 2 formations d'entraîneur fédéral : ces formations se déroulent en internat sur une semaine au regard du volume important d'heures de formations dispensées (8 stagiaires en décembre et 5 stagiaires en avril).

Au-delà de la formation théorique d'une semaine, l'obtention du grade d'entraîneur fédéral est conditionnée à la réalisation d'un stage pratique de 13h à la suite duquel les stagiaires doivent rendre un travail relatif à la préparation de séances d'entraînement et à la réussite à l'examen écrit.

En parallèle, 2 examens d'entraîneur fédéral ont une lieu :

- > 13/03/2016 : 8 candidats -> 7 admis et 1 ajourné
- > 5/06/2016 : 6 candidats -> 4 admis et 2 ajournés

Au cours de la saison 2015-2016, la ligue a organisé 2 formations « animateur fédéral ». Cette formation est organisée de la même façon que celle d'entraîneur fédéral (1 semaine en internat). L'obtention du grade d'animateur fédéral est subordonnée à la réalisation d'un stage pratique de 12h au terme duquel les stagiaires doivent rendre des séances d'entraînement écrites. Il n'y a pas d'examen écrit.

7 stagiaires étaient présents à Courbevoie en octobre 2015 et 10 à Saint Denis en février.

Le CQP

Le CQP est un certificat de qualification professionnelle qui permet d'entraîner contre rémunération pour une durée de 360 heures annuelles maximum. Il peut s'obtenir à l'issue d'une formation, d'une VAE (validation des acquis de l'expérience).

Concernant l'obtention du CQP par un parcours classique de formation, le candidat doit être titulaire des diplômes d'animateur fédéral, d'entraîneur fédéral, d'arbitre régional, du PSC1 et doit effectuer un stage de 35h dans une structure. Ce stage pratique est supervisé par une personne ayant reçu l'habilitation.

Le CQP est obtenu après la validation des éléments du dossier par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation du Sport.

Au cours de la commission de septembre 2015, 7 dossiers tennis de table ont été présentés. Tous ont été validés. Au cours de la commission de janvier 2016, 5 dossiers ont été présentés et validés.

II. La formation des arbitres et des juge-arbitres

Le grade d'arbitre ou de juge-arbitre s'obtient après avoir suivi une formation, à la suite de laquelle le candidat doit réussir un examen écrit et une pratique.

Au cours de la saison 2015-2016, la Ligue avait prévu l'organisation de 2 formations arbitre régional. La formation de novembre 2015 a été annulée faute de candidats. La 2^{ème} formation a eu lieu en février 2016 et a réuni 9 stagiaires.

Concernant les formations de juge-arbitre, la ligue avait également prévu d'organiser 2 formations de juge-arbitre 1^{er} degré. Celle de novembre a été annulée faute de candidats. En février, 7 stagiaires se sont inscrits.

La ligue a organisé une formation juge-arbitre 2^{ème} degré les 7 et 8 novembre 2015. 4 candidats se sont inscrits. Seuls 3 d'entre eux ont réussi l'examen écrit et ont donc pu passe la pratique, qu'ils ont tous réussi.

Les 16 et 17 avril a eu lieu une formation juge-arbitre 3^{ème} degré : 5 stagiaires étaient inscrits.

Attente CR des formateurs

Les examens sanctionnant ces formations sont centralisés et organisés par la Ligue de l'Île de France. Les dates des examens écrits sont décidées en fonction des dates des formations (arbitre régional et juge-arbitre 1^{er} degré) des départements et de la Ligue. Concernant les examens des grades d'arbitre régional et de juges-arbitre 1^{er} degré, 8 sessions ont été organisées sur 2 sites (Saint Denis et Créteil). Ces examens écrits ont été dirigés par 8 Formateurs.

En fonction des résultats des examens écrits, les stagiaires sont convoqués par André CRETOT pour passer les pratiques d'arbitre régional et de juge-arbitre 1^{er} degré sur des journées de championnat par équipes. Cette saison les stagiaires ont été convoqués sur les 14 journées du Championnat par équipes (et une journée lors des titres du Championnat de Paris).

11 formateurs ont été convoqués, et ce, lors de 34 prestations.

En fonction de la disponibilité des stagiaires, 3 dates leur sont proposées, ce qui entraîne une distorsion entre le nombre de convocations et le nombre de présents.

Sur la saison 2015-2016, la ligue recense :

- 130 convocations pour examen AR, 82 candidats présents dont 55 ont été reçus AR et 14 AC.
- 50 convocations aux examens de juge arbitre 1^{er} degré, 33 présents dont 19 ont été reçus.

La ligue a également organisée une formation SPID-Déconnectée le 12/03/2016. 4 stagiaires étaient présents.

Sur cette saison 2015-2016, la présélection à l'arbitre national n'a pas été organisée faute de candidats potentiels.

Sur la saison passée, un formateur a passé la formation FO JA2/JA3 et l'a réussi. La Ligue manque de formateurs JA2/JA3. Pour information, les pratiques de JA2 ont été effectuées par un formateur JA2/JA3 de la Ligue de Normandie mais qui travaille sur Paris. Pour information, la ligue compte 19 formateurs.

III. La formation des dirigeants

La ligue n'a pas pu organiser la formation PSC 1 au mois de novembre 2015 faute de candidats. Cette formation s'adresse à l'ensemble des pongistes qu'ils soient joueurs, dirigeants, entraîneurs, arbitres. Elle s'adresse également à des non-pongistes (parent d'une joueuse par exemple).

En raison de manques de candidats sur les 4 formations proposées par la Ligue lors de la saison 2014/2015, aucune formation spécifique n'a été proposée cette saison. Mais la Ligue d'Île de France peut proposer des formations permettant :

- d'augmenter le nombre de licenciés
- réer un créneau Baby-ping
- > trouver de nouveaux sponsors
- > agrandir la section loisirs
- > créer de nouvelles pratiques vers de nouveaux publics
- > s'ouvrir vers le handisport

La Ligue avait également prévu une formation SPID Administratif, mais qui n'a pas pu avoir lieu faute de formateur. Sur la saison 206/2017, cette formation sera organisée le dimanche 2 octobre à la Ligue.

La ligue a également été représentée lors des commissions fédérales de formation (septembre 2015 à Nantes, janvier 2016 à Paris et avril 2016 à Lyon).

IV. Le DEJEPS

Sur la saison 2015/201	6, 13 stagiaires	ont effectués la	formation DEJEPS:
------------------------	------------------	------------------	-------------------

- > 3 de la ligue du centre
- > 4 de la ligue IDF
- > 1 de la ligue de Lorraine
- 2 de la ligue du Nord
- > 1 de la ligue Poitou Charente
- > 1 de la ligue de Bretagne
- ➤ 1 de la ligue Champagne Ardenne

Pour la saison 2016/2016, 15 places sont disponibles. 1 stagiaire de la saison passée (ligue Poitou Charente), redoublant, a choisi de recommencer la formation, ce qui fait 14 places disponibles.

19 dossiers ont été reçus et 17 candidats étaient présents lors des tests de sélection des 5 et 6 juillet 2016. Les 2 absents avaient prévenu de leur absence (1 candidat a été admis au DEJEPS de Montpellier ; un autre candidat avait passé le DEJEPS il y a 4 ans et échoué uniquement à l'UC2 —coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action- il terminera donc sa formation. Il commencera en octobre une formation spéciale UC1 et 2 mise en place par le CREPS, et terminera en février 2017).

14 candidats ont été admis et 3 sont sur liste complémentaire.

Voir CR de Clémence.

Véronique BEAUSSART

Responsable commission Emploi et Formation Ligue IDF